

PRESS RELEASE



COMMUNIQUE

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

POUR DIFFUSION IMMEDIATE  
le 13 SEPTEMBRE 1968

NIGERIA - OBSERVATEURS INTERNATIONAUX

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Monsieur Mitchell Sharp, a prononcé la déclaration suivante le 13 septembre 1968:

Le Gouvernement fédéral du Nigéria a lancé une invitation aux Gouvernements de la Grande-Bretagne, de la Suède, de la Pologne et du Canada, ainsi qu'à l'ONU et à l'Organisation pour l'unité africaine, d'envoyer au Nigéria des observateurs chargés de visiter les diverses zones de combat et d'observer le comportement des troupes fédérales. Le Gouvernement a décidé en principe d'accepter cette invitation et d'envoyer un observateur, et nous en avons informé les autorités nigérianes aujourd'hui. Le rôle d'observateur canadien sera rempli par le major-général W. A. Milroy, O.S.D., D.C., qui est présentement commandant du Collège d'état-major de l'Armée de terre du Canada à Kingston (Ontario).

Je dois dire que nous avons beaucoup réfléchi à cette suggestion, car nous croyons que les forces de maintien de la paix et les groupes de surveillance de trêve devraient normalement être établis sous l'égide d'une organisation internationale, soit l'ONU ou toute autre organisation. Dans le cas en question, toutefois, il s'agissait d'une proposition bien précise, de nature quelque peu différente et d'une portée plus restreinte, et nous en sommes arrivés à la décision que, si le Canada pouvait jouer un rôle utile dans la situation tragique qui règne présentement au Nigéria, notre devoir était d'y participer.

Nous avons suivi le conflit nigérian en témoins profondément inquiets du sort des millions de personnes innocentes éprouvées par les combats. C'est ce sentiment humanitaire qui nous a porté à accepter l'invitation du Nigéria. La présence d'observateurs internationaux devrait contribuer à réduire la possibilité que les troupes enfreignent le code de conduite tracé par le Gouvernement nigérian. Le fait que le Canada expédie un observateur ne signifie aucunement que nous approuvons

une solution militaire au problème, mais cela démontre que devant le gravité du conflit nous estimons qu'un observateur canadien peut y jouer un rôle humanitaire.

L'observateur canadien doit avoir comme but de faire un travail d'observation qui soit le plus efficace possible. Pour y arriver, il doit pouvoir se déplacer, enquêter et faire rapport en toute liberté. Les observateurs pourront visiter, en groupe ou individuellement, toutes les régions touchées par la guerre afin d'observer le comportement des troupes nigérianes. Les observateurs pourront prendre eux-mêmes l'initiative de ces visites ou s'y rendre sur l'invitation des autorités nigérianes. On rédigera les rapports individuellement ou en groupe, mettant à la disposition des autorités nigérianes des exemplaires de chaque rapport. En outre, il est entendu que l'observateur canadien devra faire rapport directement au Gouvernement canadien.